

L'estuaire de la Gironde présente une contamination historique en Cadmium (Cd) et plusieurs autres métaux, en provenance du réseau hydrographique amont, plus précisément de la rivière Lot (rejets de l'Usine Umicore-Vieille Montagne, Aveyron, et dépôts dans les réservoirs sédimentaires) qui a conduit en 1995 au classement en zone D de ses eaux (classement conchylicole interdisant la récolte des bivalves pour la consommation humaine directe, le reparcage et la purification). Malgré ce classement, et au vu de la décroissance progressive de la concentration en Cd dans les huîtres de l'estuaire depuis la fin des années 80, la volonté des aquaculteurs de la zone à développer la commercialisation de bivalves fouisseurs dans leurs marais, en complément de la production de gambas, a conduit à la mise en place en 2000/2001 d'une étude visant à obtenir un classement des eaux des marais différent de celui de l'estuaire. Suite aux travaux de recherche menés à cette époque, le classement des eaux des marais en zone B a été obtenu, autorisant la production de coquillages fouisseurs.

Plus de 10 ans après, une étude scientifique des potentialités de développement d'une activité ostréicole dans les Marais du Nord Médoc a conduit à la mise en place de 3 protocoles expérimentaux visant à tester la faisabilité de l'affinage des huîtres en marais et leur potentialité de décontamination par rapport à celles provenant de l'estuaire de la Gironde : (i) deux périodes d'affinage de 6 mois à partir de l'introduction dans les marais du Nord Médoc (Facem et Eau Médoc) d'huîtres de 2 ans et demi provenant du Bassin d'Arcachon (Grand Banc) ; (ii) une phase de décontamination comparative pendant 12 mois entre le Bassin d'Arcachon et les marais à partir d'huîtres âgées de 12 à 18 mois provenant de l'estuaire de la Gironde ; et (iii) une étude comparative à 10 ans de la contamination de naissain provenant d'écloserie de l'Ile de Ré dans les marais du Nord Médoc pendant 1 an. A l'issue des deux phases d'affinage de 6 mois réalisées dans les marais du Nord Médoc entre octobre 2012 et avril 2013, puis entre avril et novembre 2013, nous avons pu conclure que les huîtres âgées de 2 ans et demi provenant du Bassin d'Arcachon montraient d'une part une bonne capacité de croissance en termes de remplissage de la coquille (indices de condition) sur les 2 périodes considérées, et d'autre part, n'accumulaient que très modérément le Cd et le Pb, les concentrations restant systématiquement inférieures aux seuils autorisés pour la consommation humaine. Ceci a permis aux aquaculteurs de la zone d'obtenir une autorisation d'affinage d'huîtres dans ces marais.